



FORMATION PAR ALTERNANCE

**Diplôme de niveau IV**

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

▶ **Objectifs de la formation**

La formation du CS Arboriste élagueur permet l'acquisition de savoirs et savoir-faire nécessaires au diagnostic, à la taille, aux soins des arbres, au démontage et aux déplacements en sécurité dans l'arbre.

**Débouchés**

Le titulaire du CS Arboriste élagueur travaille le plus souvent dans des entreprises du paysage et dans certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale. Certaines entreprises forestières et entreprises du territoire peuvent aussi être amenées à réaliser des activités d'élagage.

**Contenu de la formation**

- Biologie et physiologie végétale/architecture de l'arbre
- Techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre
- Opérations de taille, d'abattage, démontage et d'entretien des arbres d'ornement
- Alternance en entreprise

**Modalités pédagogiques**

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques, visites pédagogiques et alternance en entreprise.

**Modalités d'évaluation**

- 3 Unités Capitalisables (UC) – Formation diplômante.
- Le CS Arboriste Élagueur est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 3 Unités Capitalisables.
- En cas d'échec, le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

**Frais de gestion administrative**

80€ de frais de gestion hors apprentissage

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



**M. Rémi CARRIERE**  
Responsable de formation



## INFO

**Conditions d'inscription**

1. Lien d'inscription sur :

▶ [campus-bougainville.fr](https://campus-bougainville.fr)

2. Suivez les instructions sur la plate-forme d'inscription afin de vous pré-inscrire
3. Information collective
4. Entretien individuel
5. Test de grimpe
6. Recherche d'un contrat en alternance

## À SAVOIR

**Conditions d'admission et pré-requis**

- ✓ Être en bonne condition physique et pas sujet au vertige
- ✓ Être titulaire d'un niveau IV
- ✓ Être salarié(e) contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage

## Quelques chiffres

Taux de réussite : 73%  
Taux de satisfaction : 71%  
Taux d'insertion : 84%

Mise à jour le: 23/02/2024

**DURÉE DE FORMATION** (heures prévisionnelles)

- ▶ 560 heures de formation en centre de formation
- ▶ 1204 heures en entreprise

Période : du 01/10/2024 au 30/09/2025